

Tendances 2010 en matière d'asile en Belgique et présentation du rapport annuel 2009 du CGRA

Le nombre de demandes d'asile introduites en Belgique durant les six premiers mois de l'année 2010 s'élève en moyenne à 1400 demandes par mois. Ce chiffre se situe dans la continuité de la tendance à la hausse déjà observée en 2009. Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) publie d'ailleurs ce jour son rapport annuel 2009, une année marquée par la forte augmentation du nombre de demandes d'asile et par la saturation du réseau d'accueil. « Cette situation de crise ne pourra être résolue que par une approche intégrée entre les différents acteurs de la politique d'asile en Belgique » indique le commissaire général, Dirk Van den Bulck. Enfin, alors que la Belgique vient de prendre les rênes de la Présidence belge de l'Union européenne, le CGRA plaide clairement pour un renforcement de l'harmonisation de la politique d'asile au niveau européen.

Durant les six premiers mois de l'année 2010, 8543 personnes ont introduit une demande d'asile en Belgique, soit une moyenne de 1424 demandes par mois. Ce chiffre est pratiquement équivalent à la moyenne mensuelle de l'année 2009 (1432 demandes par mois) mais largement supérieur à la moyenne des six premiers mois de cette même année 2009 (1196 demandes par mois). Ces chiffres sont fournis par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) sur la base des statistiques de l'Office des étrangers.

Les demandeurs d'asile qui ont introduit leur demande en 2010 sont principalement originaires d'Irak (8,7%), du Kosovo (8,4%) et de Russie (7,7%). Suivent ensuite la Macédoine (6,9%), la Serbie (6,7%), la Guinée (6,1%), l'Afghanistan (6,1%) et l'Arménie (5,1%). Mis à part la forte augmentation de demandeurs d'asile en provenance de Serbie et de Macédoine observée en février et en mars, la tendance observée en 2009 concernant les pays d'origine se poursuit donc en 2010.

En ce qui concerne l'afflux de demandeurs originaires de Serbie et de Macédoine, une action spéciale a été organisée pour y faire face : le CGRA s'est engagé à traiter toutes ces demandes de manière accélérée. Cette action a clairement produit l'effet escompté. Grâce au traitement prioritaire des demandes, le CGRA a, depuis la fin du mois de juin, traité toutes les demandes d'asile introduites par des Serbes et des Macédoniens durant le pic de février et mars. Le nombre de demandes d'asile introduites par des ressortissants de Serbie et de Macédoine a depuis lors d'ailleurs très fortement baissé.

Ce vendredi 2 juillet 2010, le CGRA publie également son rapport annuel 2009. Comme chaque année, le rapport annuel éclaire les tendances observées dans la problématique de l'asile en Belgique et donne un aperçu des activités et de l'organisation du CGRA.

L'année 2009 aura été marquée par la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile (17 186 demandes, soit +40% par rapport à 2008) ainsi que par la saturation du réseau d'accueil. Des mesures ont déjà été prises pour faire face à cette situation (renforcement du personnel du CGRA, augmentation de la capacité d'accueil des centres de Fedasil). Le prochain gouvernement devra toutefois continuer à prendre des mesures en ce sens. Dirk Van den Bulck est d'avis qu'une approche intégrée entre les différents acteurs de la politique d'asile en Belgique est nécessaire pour permettre de sortir de cette crise de l'asile.

En 2009, le CGRA a pris 8883 décisions au total dont 1889 décisions de reconnaissance du

statut de réfugié et 418 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire. Cela signifie concrètement qu'en 2009, plus d'un quart (25,97%) des demandeurs d'asile se sont vus accorder un statut de protection à l'issue de leur procédure au CGRA. Par rapport à 2008, la tendance reste stable.

Depuis le 1er juillet, la Belgique exerce la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Cette présidence belge constitue un moment privilégié afin de contribuer au développement d'un système d'asile européen. Convaincu de l'importance cruciale d'une harmonisation de la politique d'asile au sein de l'Union européenne, le CGRA est prêt à exercer ses responsabilités à cet égard.

D'un point de vue concret, le CGRA contribue à cette harmonisation en développant des projets de collaboration pratique avec les instances d'asile des États membres, en participant activement aux discussions et négociations des groupes de travail qui se penchent sur les propositions d'initiatives de Directives présentées par la Commission européenne et, enfin, en ce qui concerne la dimension externe de l'asile, en développant des initiatives favorisant la solidarité internationale comme par exemple le développement d'une politique de réinstallation de réfugiés.

Le rapport annuel 2009 du CGRA est disponible sur le site Internet du CGRA : www.cgra.be.

Un exemplaire papier de ce rapport annuel est également disponible sur simple demande.

Contact pour la presse (FR) :

Damien Dermaux
02/205 56 27 – 0495/27 55 70
damien.dermaux@ibz.fgov.be

Pour plus d'informations :

Tine van Valckenborgh
Responsable de Communication
Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
WTCII
Boulevard du Roi Albert II, 26A
1000 Bruxelles
T. +32 (2) 205.50.56
F. +32 (2) 205.51.15

Autres formats